

17 décembre 2012 : Comité Syndical du SYANE

Ce lundi 17 décembre 2012, le Comité du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur de la Haute-Savoie. Parmi les points à l'ordre du jour :

1/ Eclairage Public : approbation et lancement du programme EPure pour un Eclairage Public Responsable. Ce programme vise, à travers une Charte et un plan d'actions, à accompagner les 223 communes ayant transféré leur compétence Eclairage Public au SYANE pour « *Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité* ».

2/ Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes : ce rapport, centré sur la concession départementale de distribution d'électricité de la Haute-Savoie et sur la mission du SYANE en tant qu'autorité concédante (contrôle de la concession, maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'électricité,...), a été adressé, comme le veut la loi, à chaque membre du Comité du SYANE. Il est désormais public.

3/ Energie : attribution des subventions aux 11 projets lauréats de l'Appel à Projets 2012 du SYANE pour la rénovation énergétique des bâtiments publics existants.

EN SAVOIR PLUS

1/ Eclairage Public : lancement du programme EPure pour un Eclairage Public responsable

Les élus du SYANE ont approuvé le lancement du programme EPure pour accompagner les communes vers un Eclairage Public responsable. Les objectifs ? Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public, tout en optimisant sa qualité et sa performance et en limitant son impact sur l'environnement.

EPure, c'est...la Charte "Eclairer mieux, moins cher, plus juste, et en sécurité"

Avec EPure, le SYANE propose aux communes d'adhérer à la Charte "*Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité*". Adhérer à la Charte c'est s'engager à progresser vers un éclairage responsable, juste et performant. Un label, délivré par le SYANE, valorisera la commune en fonction de son niveau d'engagement et du niveau de qualité et de performance de son patrimoine éclairage public.

EPure, c'est...un plan d'actions global pour la mise en œuvre de la Charte

Avec EPure, le SYANE développe un plan d'actions sur 4 axes, afin d'accompagner les communes à atteindre les objectifs de la Charte :

- **Connaître son patrimoine Eclairage Public** à travers la réalisation d'inventaires et de diagnostics des installations.
- **Rénover et mettre en sécurité les installations d'éclairage existantes** au moyen d'actions de Maîtrise de l'Energie (remplacement des luminaires et sources lumineuses vétustes et/ou énergivores, réduction des nuisances lumineuses, maîtrise des durées d'allumage,...) et de mise en sécurité.
- **Concevoir et réaliser des projets d'éclairage performants** par la réalisation d'études d'éclairage et photométriques, le respect d'exigences techniques minimales, le choix de matériels efficaces.
- **Assurer le suivi du patrimoine et maintenir la performance dans le temps**, par une maintenance et une exploitation continues et adaptées des installations d'éclairage



EPure, c'est enfin...une action spécifique pour l'éradication des "Ballons fluos" énergivores

Avec EPure, le SYANE développe également une action spécifique de 18M€ pour anticiper le remplacement des "ballons fluos", sources énergivores interdites à la commercialisation à partir de 2015. Remplacer les "ballons fluos" permet de réaliser des économies d'énergie de près de 50%. L'enjeu énergétique est important en Haute-Savoie où ces lampes équipent 22% des luminaires.

Pour assurer la réussite du programme EPure, le SYANE complétera les actions déjà engagées (réalisation de diagnostics, maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation,...) en proposant aux communes volontaires d'assurer la gestion patrimoniale de leurs installations, ainsi que leur maintenance et leur exploitation.

2/ Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le SYANE a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion du Syndicat au cours des exercices 2005 et suivants. Ce rapport a été présenté ce jour au Comité du SYANE.

Centré sur la concession départementale de distribution d'électricité de la Haute-Savoie et sur la mission du SYANE en tant qu'autorité concédante (contrôle de la concession, maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'électricité,...), ce rapport donne quitus du compte de gestion financière du payeur sans observation. Il est désormais rendu public.

L'enquête relative à la concession d'électricité abordait l'ensemble des thèmes – techniques, juridiques, comptables, financiers,...- propres à la concession. 15 sujets ont ainsi été analysés, tels la taxe sur l'électricité, la qualité de la distribution de l'électricité, le niveau des investissements du concessionnaire ERDF, la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre le concessionnaire et le SYANE, les procédures de commande publique mises en place par le SYANE pour la réalisation des travaux, la valorisation du patrimoine, etc. Sur chacune de ces thématiques, le Syndicat, ayant créé dès 2004 un Service Concessions en charge du contrôle des activités du concessionnaire, a pu apporter des réponses précises.

Suite aux conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le SYANE a présenté ce jour aux élus du Syndicat des propositions pour approfondir l'exercice du contrôle de la concession.

3/ Attribution des subventions aux 11 projets lauréats de l'Appel à Projets 2012 du SYANE pour la rénovation énergétique des bâtiments publics existants

11 projets, particulièrement exemplaires et performants, ont été retenus dans le cadre de l'Appel à Projets lancé au printemps 2012 pour accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Ces projets bénéficieront d'un soutien financier du SYANE, pour un montant global de subventions de 700 000 euros, complémentaire de l'investissement communal de 3,2 M€. Le Service Energie du SYANE accompagnera aussi les communes techniquement.

Au total, la rénovation énergétique de ces 11 bâtiments doit permettre d'économiser chaque année plus de 1,5 millions de kWh et 440 tonnes de CO₂, soit des économies d'énergie de l'ordre de 54% en moyenne.

Les 11 projets lauréats

- Doussard : rénovation du bâtiment communal accueillant La Poste et un logement
- Saint-Laurent : rénovation du Foyer d'animation communal
- Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc : rénovation du centre sportif du Fayet
- Sixt-Fer-à-Cheval : rénovation de la Salle des Fêtes
- Faverges : rénovation du centre d'animation culturel La Soierie
- Etrembières : rénovation de la Mairie
- Villy-le-Bouveret : rénovation de la Mairie
- Cernex : rénovation de la Mairie
- Servoz : rénovation de l'Ecole
- La Vernaz : rénovation du logement Mairie
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix : rénovation de la Médiathèque



PRESENTATION DU SYANE

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie est un syndicat mixte qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Le SYANE est doté de **5 compétences** :

- **Electricité** : le SYANE veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution de l'électricité sur toute la Haute-Savoie, en concertation avec les entreprises locales de distribution (ELD) pour les 55 communes dont le réseau est exploité en régie ou en SEM d'électricité. Pour les 239 communes sous concession départementale ERDF, le SYANE assure, en tant qu'autorité organisatrice et concédante, le contrôle de la concession et réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux sur leurs réseaux d'électricité.
- **Energie** : le SYANE accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables (audits et diagnostics énergétiques, études de faisabilité pour des installations basées sur les énergies renouvelables, électrifications de sites isolés...)
- **Communications électroniques** : le SYANE s'engage dans l'aménagement numérique de la Haute-Savoie à travers la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique. Il est porteur du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Haute-Savoie.
- **Gaz** : autorité organisatrice et concédante des 112 communes qui ont choisi de lui transférer la compétence, le SYANE exerce le contrôle de la concession pour les 47 communes desservies en gaz. Il agit également pour le développement du gaz en réalisant des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions, et en menant les procédures de délégations de service public.
- **Eclairage public** : le SYANE réalise, pour les 223 communes lui ayant délégué la compétence, des installations d'éclairage public, des mises en valeur, par la lumière, de sites et de monuments, et des diagnostics techniques et énergétiques. Il lance le programme EPURE pour accompagner les communes vers un Eclairage Responsable (charte, plan d'actions).

Contact presse :

Virginie LEFEVRE - Chargée de communication

Tél. 04 50 33 59 39 - Mail : v.lefevre@syane.fr

www.syane.fr